



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL


### Objet : D750-2026 – Élection des membres du Bureau Syndical du SIRYAE

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2026 À 19H30	
Date de convocation : 12/05//2026	Membres présents : 45
Nombre de délégués en exercice : 55	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 47


L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Julien BUISSON	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Rémi SOURISSE	X	
BAZAINVILLE	Pascale LUCAS	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Jean-Claude LAINÉ	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Florence JANSSENS		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Dominique MURIEL	X	
GAMBAIS	Isabelle DUMAS	X	
GARANCIÈRES	Françoise MERIAUX	Pouvoir	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Pierre-André FAUCHERY	X	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Valérie GONNORD	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Jean-Michel MICHENAUD	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Virginie CHARPENTIER	X	
LES MESNULS	Hélène ARSICAUD		X

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
 Reçu en préfecture le 28/05/2026  
 Publié le 28/05/2026  
 ID : 078-200063048-20260520-D750\_2026-DE



LÉVIS-ST-NOM	Alexandre CAPRON		
MARCQ	Franck LEGRAND		
MAREIL-LE-GUYON	Samuel LOZAY	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Anne DUCHALAIS		X
MÉRÉ	Serge NARDELLI	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	Pouvoir	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Laurence REIG	X	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Vincent CUTTÉ	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Françoise ROUDIER	X	
ORGERUS	Baptiste DEVIENNE	X	
OSMOY	Walter ROUZIC	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Tanguy DE COATGOUREDEN		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Stéphane PEREIRA	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Martine ALBA-TIERS	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Florent BABIN	X	
SAULX-MARCHAIS	Bertrand LEMOINE		X
SEPTEUIL	Laurent DEBUIRE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Ludovic PATTYN	X	
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Brigitte GRANDO	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Marie-Françoise RUDE	X	
	Jean-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	
	Jean-Louis DUCHAMP	X	

S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	Envoyé en préfecture le 28/05/2026	
	Philippe LEJEUNE	Reçu en préfecture le 28/05/2026 Publié le 28/05/2026	
ID : 078-200063048-20260520-D750_2026-DE			

### ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Françoise MERIAUX, représentant la Commune de GARANCIÈRES, donne pouvoir à Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE.

Monsieur Jean-Michel CUISINIER, représentant la Commune de MILLEMONT, donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 L.5211-2 et L.5211-10,

Considérant que le Bureau Syndical du SIRYAE est composé du Président, des trois Vice-Présidents et de 12 assesseurs élus parmi les membres du Comité,

Après avoir obtenu l'accord de l'assemblée à l'unanimité, il est décidé de pourvoir à la constitution du Bureau par l'établissement d'une liste devant comprendre un maximum de douze noms.

Le Président invite les candidats à se faire connaître :

Sont candidats :

	Nom	Représentant la commune de
1	Monsieur Jean-Pierre BILARD	Rosay
2	Monsieur Philippe GAULTIER	Les-Essarts-le-Roi
3	Monsieur Pascal HAMON	Milon-la-Chapelle
4	Monsieur Stéphane JEAN	Goupillières
5	Monsieur Jean-François LEFEBVRE	Richebourg
6	Madame Denise PLANCHON	Neauphle-le-Vieux
7	Monsieur Yann ROBERT	Vicq
8	Monsieur Didier SAUSSAY	Flexanville
9	Monsieur Vincent CUTTÉ	Neauphle-le-Château
10	Madame Dominique MURIEL	Galluis
11	Monsieur Jean-Michel MICHENAUD	Le Mesnil-Saint-Denis
12	Madame Valérie GONNORD	La Queue-Lez-Yvelines
13	Monsieur Florent BABIN	Saint-Rémy-l'Honoré
14	Madame Isabelle DUMAS	Gambais
15	Monsieur Jean-Louis DUCHAMP	RT – Vieille-Eglise
16	Madame Pascale LUCAS	Bazainville



## Le Comité Syndical décide :

- De procéder à l'élection des membres du Bureau Syndical.

### Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	47
Bulletins litigieux ou blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

### Résultats obtenus

1	Monsieur Jean-Pierre BILARD	43
2	Monsieur Philippe GAULTIER	43
3	Monsieur Pascal HAMON	43
4	Monsieur Stéphane JEAN	43
5	Monsieur Jean-François LEFEBVRE	44
6	Madame Denise PLANCHON	42
7	Monsieur Yann ROBERT	45
8	Monsieur Didier SAUSSAY	45
9	Monsieur Vincent CUTTÉ	40
10	Madame Dominique MURIEL	20
11	Monsieur Jean-Michel MICHENAUD	31
12	Madame Valérie GONNORD	31
13	Monsieur Florent BABIN	11
14	Madame Isabelle DUMAS	27
15	Monsieur Jean-Louis DUCHAMP	13
16	Madame Pascale LUCAS	20

### Ont été proclamés membres du Bureau et immédiatement installés :

	Nom	Représentant la commune de
1	Monsieur Yann ROBERT	Vicq
2	Monsieur Didier SAUSSAY	Flexanville
3	Monsieur Jean-François LEFEBVRE	Richebourg
4	Monsieur Jean-Pierre BILARD	Rosay
5	Monsieur Philippe GAULTIER	Les-Essarts-le-Roi
6	Monsieur Pascal HAMON	Milon-la-Chapelle
7	Monsieur Stéphane JEAN	Goupillières
8	Madame Denise PLANCHON	Neauphle-le-Vieux

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 078-200063048-20260520-D750\_2026-DE

Berger  
Levrault

9	Monsieur Vincent CUTTÉ	Neauphle-le-C
10	Monsieur Jean-Michel MICHENAUD	Le Mesnil-Saint-Denis
11	Madame Valérie GONNORD	La Queue-Lez-Yvelines
12	Madame Isabelle DUMAS	Gambais

**Pour extrait rendu exécutoire,**

Le Président  
Guy PÉLISSIER

Le secrétaire de séance  
Didier SAUSSAY



A black ink signature of Didier Saussay.

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.